



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Bulletin d'information municipal - N° 5 • Juillet 2021

SOMMAIRE

- 01 Edito
- 02 Le budget
- 03 La forêt
- 04 Vie scolaire
- 04 La généalogie aux écoles
- 05 La fruitière
- 05 La ferme de La Blada
- 05 Les chèvres d'Arvière
- 06 Odynéo
- 07 Le fleurissement
- 07 Groupement paroissial
- 08 Rondache
- 08 Propriétaires de chien
- 08 Nuisances sonores
- 09 Les atteintes aux biens
- 10 COB
- 11 CDAD
- 12 Etat-civil
- 12 Rencontres citoyennes
- 12 Infos utiles

Madame, Monsieur,

Le semestre qui vient de s'écouler va nous inviter, pour la plupart d'entre nous à faire une pause estivale. Cela ne nous empêche pas d'avoir un regard sur ce qu'il s'est passé dans notre commune ces derniers mois.

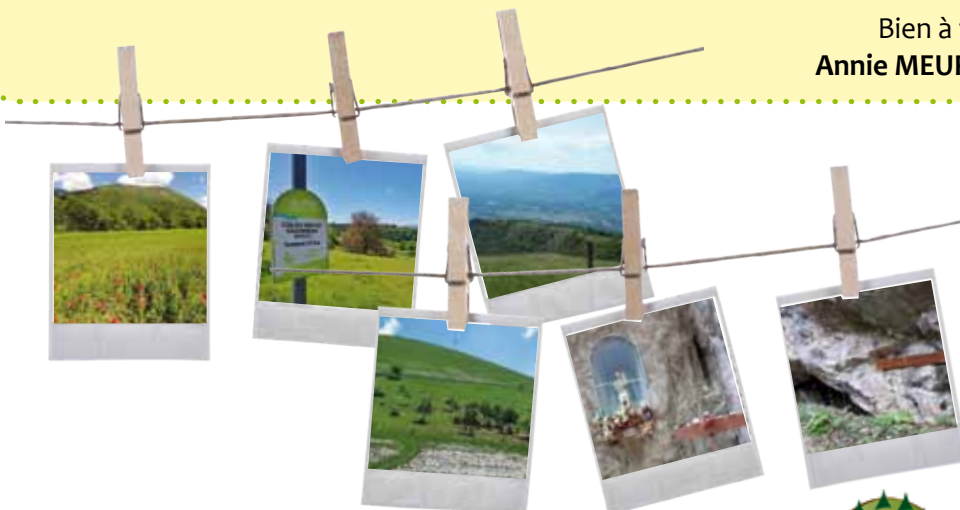
Jour après jour, la vie « d'avant » la pandémie reprend mais nous oblige à une vigilance de tous les instants. Chacun d'entre nous espère que nous sortons du dernier confinement qui nous a privé de ces moments de rencontre et de convivialité qui nous sont chers. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de voir que nos associations animent à nouveau la commune.

Notre projet structurant de révision de carte communale à l'échelle de la nouvelle commune se poursuit. Nous allons entrer, d'ici fin septembre, dans la période d'enquête publique. A cet effet, un commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif pour la superviser.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été ensoleillé. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager. ■



Bien à vous
Annie MEURIAU





BUDGET 2021



Le 16 avril dernier, le conseil municipal a voté le budget de l'année 2021, pour un montant total de plus de 3 600 000 €, décomposé en 3 budgets distincts.

Budget général

Fonctionnement : 1 981 762 € en dépenses et recettes

Investissement : 794 803 € en dépenses et recettes

Budget eau/assainissement

Fonctionnement : 293 940 € en dépenses et recettes

Investissement : 286 662 € en dépenses et recettes

Budget forêt

Fonctionnement : 282 105 € en dépenses et recettes

Investissement : 26 582 € en dépenses et recettes

Les principaux projets de l'année sont les suivants :

Notre petit patrimoine, modeste dans son aspect et ses dimensions suscite néanmoins tout notre intérêt car il témoigne de l'histoire de notre commune.

Ce patrimoine constitué de fours banaux, de lavoirs et autres édifices a fait l'objet de différents devis pour un montant de 102 000 € dont 60 515 € de subventions. Les travaux devraient commencer dès cet automne.

Ces travaux concernent :

- Les fours de Brénaz, Méraléaz, Assin et Chavornay.
- Les lavoirs de Brénaz, Méraléaz et des Moulins d'Arvières.
- La tour d'Assin et la sacristie de l'église de Virieu-le-Petit.
- Les granges du Colombier, du Forestel et de Falavier.



En ce qui concerne la tour d'Assin, nous n'avons que très peu d'éléments quant à son origine.

Toutes informations, à ce sujet, portées à votre connaissance seraient les bienvenues pour en retracer l'historique.

En février dernier, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur Mc Cormick pour un coût de 62 400 € H.T., d'une épaveuse à 22 000 € H.T. et d'un chargeur à 10 200 € H.T.

Dernièrement, nous avons réceptionné les travaux concernant le maillage de l'eau entre Lochieu et Virieu le Petit pour un coût de 141 600 € HT dont 24 750 € de subvention et 50 000 € d'emprunt.

D'autres travaux et achats sont en cours ou à venir :

- Réhabilitation du toit de la cure de Chavornay et des abords : 65 000 € dont 41 858 € de subventions
- Entretien des voies communales (bi couche) : 33 000 €.
- Réaménagement des parkings de la Maladière à Brénaz et de la cure à Lochieu : 50 000 €.
- Achat d'un tracteur et de petits matériels en remplacement des tracteurs obsolètes de Brénaz et Lochieu.
- Travaux d'assainissement dans les bâtiments communaux de Lochieu : 38 000 € dont 4 700 € de subventions.
- Modification des horloges astronomiques pour l'extinction de l'éclairage nocturne.
- Participation aux schémas directeurs d'eau (14 940 €) et d'assainissement (21 852 €) – déduction faite des subventions - préalable au transfert de la compétence à la CCBS.
- Réalisation du zonage d'assainissement en lien avec la carte communale : 11 460 € dont 2 652 € de subvention.
- Participation au plan de relance pour la forêt.
- Acquisition de terrains à Virieu le Petit en vue de constituer une réserve foncière.
- Achat de matériels dans les deux écoles (informatique à Brénaz, tables à Virieu le Petit).

Afin de financer ces projets d'investissement, des subventions ont été sollicitées auprès des différents financeurs (Département, Région, Etat) pour un montant total de 129 000 € et un prêt a été contracté pour 50 000 €.

La commune bénéficie d'autres ressources pour financer ses dépenses de fonctionnement :

- Les impôts et taxes : 355 000 €
- Diverses dotations : 158 000 €
- Les produits des services : 60 000 €
- Les produits de gestion (locations et reversement du budget forêt) : 296 000 € ■

La dernière commission forêt qui s'est tenue à Lochieu a permis aux élus de rencontrer Thomas Benoît, notre technicien forestier en charge de la forêt d'Arvière-en-Valromey et Nicolas Micoud, responsable de l'unité territoriale du Bugey. Notre forêt s'étend sur environ 1 500 ha.

Notre commune s'était habituée à des ventes de bois conséquentes or aujourd'hui, ces ventes sont plutôt en « dents de scie », en fonction des marchés et de la crise sanitaire qui touche principalement les résineux.

Avec les sécheresses successives de 2018, 2019 et 2020 et les invasions de scolytes, notre forêt n'échappe pas au dépérissement comme beaucoup d'autres dans le département. Les épicéas sont les plus touchés et les sapins souffrent également.

Des coupes sanitaires d'arbres sont nécessaires pour limiter la propagation de l'épidémie et la perte de valeur des bois.

Le changement climatique implique un changement de gestion et il va falloir agir sur la diversité d'essences plus résilientes aux épisodes de sécheresse et favoriser la régénération naturelle.

Des diagnostics sont faits sur le terrain pour orienter ces choix. Le mélèze, le douglas, le cèdre, le chêne, l'érable et le tilleul seront privilégiés.

Dans le cadre de son plan de relance, l'État a débloqué une enveloppe de 150 millions d'euros pour soutenir

COUPE SANITAIRE DE BOIS DÉPÉRISSENTS

Les arbres dépérissent, pourquoi ?

Depuis 2016, les sécheresses successives provoquent un stress hydrique important des sapins et épicéas. Le manque d'eau peut causer la mort des arbres, ou les rendre vulnérables. Affaiblis, ils subissent des attaques massives d'insectes ravageurs, dont la prolifération est favorisée par les températures élevées.

Que faire ?

Jaunissements, rougissements et chutes d'aiguilles sont les signes de dépérissement des arbres. Il est alors urgent de procéder à leur exploitation :

- pour lutter contre l'épidémie d'insectes en sortant de la forêt les arbres colonisés ;
- pour éviter l'altération du bois et valoriser ce matériau écologique.

Et après ?

Les forestiers se mobilisent pour augmenter la capacité d'adaptation des forêts aux aléas et changements climatiques.

Pour renouveler les forêts sinistrées, les principaux axes sont :

- privilégier autant que possible la régénération naturelle ;
- diversifier les peuplements ;
- planter, si nécessaire, des espèces ou des provenances mieux adaptées à nos climats futurs.

ZOOM SUR... LE SCOLYTE

Le scolyte est un petit coléoptère qui se nourrit de bois de sapin et d'épicéa vivants. En creusant des galeries sous l'écorce, ces insectes ravageurs coupent la circulation de la sève et provoquent la mort prématurée des arbres.



en savoir +

www.onf.fr



Draaf Auvergne-Rhône-Alpes



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

le renouvellement et la reconstitution de la forêt au niveau national.

Nous avons donc déposé un dossier pour bénéficier d'une aide à hauteur de 43 400 € sur 4 ans représentant 60 % de l'assiette subventionnable pour 5,50 ha situés dans la forêt Brénaz. ■





Le dernier jour d'école, les élèves du R.P.I d'Arvière-en-Valromey ont assisté à un spectacle de magie offert par le Sou des Ecoles. Ensuite comme le veut la tradition, 8 calculettes, offertes par la commune, ont été remises aux élèves de CM2 pour marquer le passage en 6ème à la prochaine rentrée. Un recueil illustré des fables de la Fontaine a également été offert par l'éducation nationale.

Cette année, les élèves de maternelle ont eux aussi reçu un diplôme de passage au CP. Nous souhaitons à tous ces enfants une belle réussite et une bonne intégration dans leurs nouveaux établissements. Bonnes vacances à eux et aux enseignantes.

Le SIVOM du Valromey va profiter de cette pause estivale pour confier à l'entreprise Pesenti le rafraîchissement des salles de classe de Virieu-le-Petit. ■



LA GÉNÉALOGIE AUX ÉCOLES DE BRÉNAZ ET VIRIEU-LE-PETIT

Les maitresses et l'ASTEM, des écoles d'Arvière-en-Valromey sont intriguées par les liens de parenté de leurs élèves.

Passionnée de généalogie, je leur ai proposé de faire une recherche que j'ai exposée à l'ensemble des trois classes juste avant les grandes vacances.

Cette rencontre était orientée plus particulièrement sur l'histoire de famille de ma petite fille Lucile COUTURIER scolarisée en grande section maternelle à BRENAZ.

Vaste travail épaulé par un cousin épris de généalogie puisque son arbre ne compte pas moins de 9336 noms !

Aidée par les sites Généanet et les archives départementales de l'AIN, j'ai trouvé un lien de parenté entre 32 élèves et Lucile. Le lien de parenté peut être proche comme cousin germain, mais parfois dépassé de nombreuses générations. L'essentiel était de retrouver l'ancêtre commun à Lucile.

Après leur avoir présenté ce qu'était la généalogie, j'avais élaboré un arbre généalogique des 2 écoles montrant les liens de parenté avec Lucile.

Un panneau photos de famille retraçant la généalogie de Lucile sur 6 générations permettait aux élèves de se repérer plus facilement. J'ai également profité de ce moment pour leur montrer l'arbre généalogique que j'avais fait en hommage des 100 ans de la guerre de 14 - 18 soit la recherche des 95 poilus de la commune.

Pour conclure cet échange, je leur ai lu l'histoire que j'ai écrite sur la descendance d'Henriette FONTAINE, l'arrière arrière grand-mère de Lucile COUTURIER, Maïly MEURIAU, Luka, Alvyna, Manoah VIGNAND, Maxime et Romain COUTURIER. Cette histoire de vie a intéressé aussi bien les petits que les grands.

Je garderai de ce moment de partage, le souvenir d'élèves fascinés, à l'écoute, curieux, rieurs, surpris et surtout d'un petit Léo doué en histoire de France.

Quant aux maîtresses, je leur ai proposé une interrogation écrite pour septembre ! ■

Chantal BERTHIER



LA FRUITIÈRE DU VALROMEY

Pour la première fois le 19 avril dernier, le lait a coulé dans les cuves de la fruitière et les 16 premières meules de comté ont été estampillées de la plaque verte « comté ». Un moment rempli d'émotion pour tout le monde car ce qui n'était qu'un projet en 2017 est devenu une réalité aujourd'hui. Depuis, bon nombre de meules sont parties à l'affinage à la fromagerie Seignemartin à Nantua. Même si le magasin n'a pas encore ouvert ses portes, nous pouvons malgré tout nous approvisionner en fromages blancs, crème et beurre tous les mercredis et samedis de 14h à 17h ■



LA FERME DE LA BLADA

Un concept pour vendre des produits du terroir en circuit court en maîtrisant tout depuis la culture des céréales à la fabrication du pain et du pâturage des brebis à la confection des fromages et des yaourts.

Dans un premier temps, installé à Munet, l'ensemble des moyens de production et de vente ont été recentrés sur la ferme, elle-même, à Chavornay en début d'année pour plus d'optimisation et de modernisation.

La farine est produite sur place et un

nouveau four à pain au feu de bois, d'une plus grande capacité, a été installé.

La transformation du lait de brebis en fromage se fait également sur place.

Le magasin de vente propose différents fromages et yaourts de brebis et bien sûr du pain et des brioches.

Un espace est également dédié à d'autres producteurs locaux (œufs, lentilles, légumes frais, bière locale...).

Le magasin est ouvert tous les mardis et vendredis de 16h à 19h ■



LES CHÈVRES D'ARVIÈRE

Catherine Desmons vient de reprendre la ferme de « La bergère de Munet ». Une ferme qu'elle connaît bien puisqu'elle y a fait un stage et y a travaillé à plusieurs reprises. Elle va donc continuer à se consacrer à l'élevage des chèvres et à la fabrication des fromages. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le magasin est ouvert tous les mercredis de 10h30 à 12h et les vendredis de 17h à 19h ■

Le pôle Odynéo du Colombier s'engage dans Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Organisation

L'association Odynéo sensible à la Responsabilité Sociétale de l'organisation et donc de l'environnement, créé « la commission associative environnement » en 2020. A ce jour, l'ensemble des établissements Odynéo (34 établissements et services) s'impliquent dans cette dynamique. Un à deux professionnels par établissements sont référents de cette commission composée d'usagers et de professionnels. Elle se réunit une fois par mois pour développer des projets associatifs (recherche de produit d'entretien non nocif, recyclage du papier, des masques, organisation d'évènement...)

Au pôle Odynéo du Colombier, Mme Camille Martin Treboux, cadre administratif et logistique anime cette commission. Ses objectifs sont de sensibiliser les usagers, les professionnels et les familles au développement durable, à la biodiversité, à diminuer le gaspillage, à réaliser un maximum de recyclage, à limiter la consommation de la matière plastique, à développer des achats responsables notamment avec des produits locaux, à avoir une pensée globale en termes de respect et de préservation des personnes et de la nature.

Tout au long de l'année, des projets voient le jour. Le pôle Odynéo a, par exemple, investi dans des appareils à boisson gazeuse (Sodastream) afin de limiter la consommation de bouteille plastique, les barquettes alimentaires en plastique ont été remplacées par des plats individuels en inox, une enquête a été réalisée au sujet des déchets alimentaires, un repas bio préparé avec des produits locaux est servi une fois par semaine en plus des produits bio et locaux habituellement consommés, les repas sont dès que possible cuisinés avec des produits frais locaux. Un partenariat avec la fruitière du Valromey permet aux usagers de profiter de produits frais originaires du village de Virieu Le Petit ! L'association Odynéo qui accueille 1000 personnes en situation de handicap a donc choisi de planter 1000 arbres, le pôle du Colombier s'engage donc à planter des arbres fruitiers et autres grâce à un partenariat en devenir avec l'association Arbore et Sens, les écoles et la mairie d'Arvière-en-Valromey. Des plantations ont déjà au lieu, d'autres sont à venir.

Ainsi, a eu lieu la semaine du développement durable du 28 juin au 02 juillet. Une activité différente a été proposée quotidiennement. Par exemple, un travail de partenariat avec l'association « J'art d'Ain partagé » a permis la diffusion d'un film ciblé, un autre travail de partenariat avec la communauté de commune a permis la mise en place d'atelier de recyclage, d'une formation « maître composteur », les élèves de l'école sont venus rencontrer les usagers qui



ont pu leur présenter leur potager et faire de la peinture végétale, une exposition réalisée par les usagers du Service d'Accueil de Jour, articulé autour de la transition écologique et du jardin en permaculture .

Le pôle Odynéo du Colombier, très impliqué dans cette dynamique, a le projet de réaliser une ombrière solaire en partenariat avec « les centrales villageoises » et d'implanter trois bornes électriques pour les véhicules (dont une serait pour un usage public), et bien sûr poursuivre le projet de planter des arbres... ■





LE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, tous nos villages se sont parés de fleurs. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'embellissement de notre commune. Le fleurissement est un formidable outil pour rendre nos villages accueillants. ■

« La fleur est courte, mais la joie qu'elle a donnée une minute n'est pas de ces choses qui ont commencement ou fin ».

Paul Claudel



GROUPEMENT PAROISSIAL



Un changement va intervenir prochainement dans l'organisation du groupement paroissial de Champagne-en-Valromey. La convention signée entre le Père Gustave Kama Kalombo et Monseigneur Pascal Roland, évêque du diocèse de Belley-Ars arrive à échéance. Le Père Gustave Kama sera remis à disposition de son diocèse de Luebo (République Dominicaine du Congo) à compter du 31 août 2021.

C'est le Père Thierry Blot qui sera en charge de la paroisse ainsi que du groupement paroissial voisin de Culoz à compter du 1er septembre 2021.

Pour mémoire, le groupement paroissial couvre les communes suivantes : Champagne-en-Valromey, Artemare, Talissieu, Arvière-en-Valromey, Valromey-sur-Séran, Haut-Valromey, Saint-Martin-de-Bavel, Ruffieu et Virieu-le-Grand.

Le Père Thierry Blot résidera au presbytère d'Artemare, 57 rue Côte d'Yon. ■

LA NOUVELLE RONDACHE DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADE DE CULOZ

Une rondache est un écusson circulaire que les gendarmes portent sur le bras droit de leur uniforme.

Cette nouvelle rondache a été créée par les militaires de l'unité et devient donc officiellement les armoiries de la communauté de brigades de Culoz. Elle a été remise à l'occasion d'une marche dans le massif du Grand Colombier.

Le vendredi 21 mai 2021, les militaires de la communauté de brigade de Culoz ont effectué une marche de 24 kms dans le massif du grand Colombier entre Virieu-le-Petit et Culoz. Cette marche avait pour objectif d'appréhender les difficultés du milieu montagne en conditions opérationnelles, de développer les connaissances du territoire, de renforcer la cohésion interne, la résilience ainsi que de valoriser l'unité.

Au point culminant de la circonscription (1534m), le commandant de la compagnie de Belley a remis la rondache au commandant de la communauté de brigade de Culoz et à ses militaires.

Les élus locaux étaient présents au départ et l'arrivée de cette excursion et la commune s'est donc vue remettre cette rondache.



- les skis croisés sur fond de montagne car l'unité est classée « montagne »,
- le relief correspond à la ligne de crêtes du massif du Grand Colombier surplombant la ville de Culoz
- le lynx symbolise le mystère, la soif de vérité, la lucidité, le discernement et la discrétion, valeurs intégrantes de l'unité,
- le blason de Culoz représente le chef-lieu de la communauté de brigades,
- une grenade aux bois de cerf à huit branches, emblème de la gendarmerie nationale depuis 1797. ■

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN



Plusieurs chiens en divagation sont régulièrement vus sur le territoire de la commune, or l'article L.211-19-1 du code rural stipule que la divagation des animaux domestiques est interdite.

Un chien en liberté, c'est un danger pour lui-même (il risque d'être écrasé par un véhicule) mais également pour les usagers du domaine public (il peut provoquer la chute de cyclistes, effrayer des personnes âgées ou des enfants, attaquer un élevage...) et le propriétaire de l'animal est considéré comme responsable des dommages occasionnés.

Il est donc demandé à chaque propriétaire de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (clôture, attache...).

De plus, il est rappelé que les aboiements des chiens (fréquents, prolongés ou intensifs) peuvent être considérés comme une nuisance sonore et constituer un trouble anormal de voisinage portant atteinte à la tranquillité publique.

Nous demandons aux habitants d'être vigilants quant à la garde de leurs animaux : ne laisser pas errer ou aboyer votre chien afin de respecter la tranquillité de votre voisinage et de contribuer au bien vivre ensemble. ■

NUISANCES SONORES

Arrêté préfectoral du 12/09/2008 :

Les travaux de bricolage et de jardinage (utilisant des appareils tels que tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables :
de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés :
de 10h à 12h

Respectez votre voisinage !





OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : -----
 Commune concernée : -----

DEMANDEUR
 NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)
 Code Postal : ----- Ville : -----

PERIODE D'ABSENCE
 Du : ----- Au : -----

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE
 Maison Appartement
 Etage : ----- N° de Porte : ----- Dicoode : -----
 Existence d'un dispositif d'alarme : ----- Si oui, lequel ? -----

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE
 NOM : ----- Prénom : -----
 CP : ----- Ville : -----
 Possède t-elle les clés ? : ----- OUI / NON
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
 LIEU DE VACANCES
 Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON
 Si oui, à quelle adresse ? -----
 Courriel : -----@-----

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

Date : ----- Signature du demandeur : -----

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux biens comprennent les vols et les extorsions diverses ainsi que les dégradations et destructions. Ces infractions sont les plus courantes.

Les bons réflexes à avoir pour les éviter :

- Éviter d'exposer mes objets de valeurs.
- Ne pas laisser en aucun cas mes clés sur le contact de mon véhicule.

Je suis victime d'une atteinte aux biens, que faire ?

- Je ne touche à rien.
- Je compose le 17 et je décris précisément ce qu'il vient de se produire.

Je suis témoin d'une atteinte aux biens, que faire ?

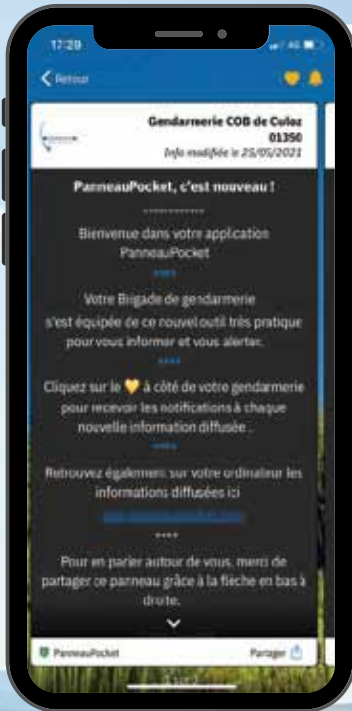
- Je relève le maximum d'informations pertinentes (plaque d'immatriculation, nombre d'auteurs, description physique détaillée...)
- Je compose le 17, j'informe sur le lieu de commission des faits et je fournis toutes les informations que j'ai au préalable relevées.
- Si je suis seul, je n'interviens pas.



Ne vous mettez pas en danger.
 Votre santé et celle de vos proches
 sont plus importantes qu'un objet!

Une question ? Un doute ?
CONTACTEZ-NOUS !
Gendarmerie Nationale



La Gendarmerie COB de Culoz vous informe et vous alerte avec PanneauPocket



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket** 
- 2 Recherchez la Gendarmerie COB de Culoz ou 01350
- 3 Cliquez sur le  pour l'ajouter à vos favoris

**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi
sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



Disponible gratuitement sur



Besoin d'aide pour connaître et exercer vos droits et devoirs ?

LE CDAD EST À VOTRE DISPOSITION



Le CDAD vous **informe de vos droits et vos devoirs** (pension alimentaire, expulsion locative, tutelle etc)



Si vous avez un problème de droit **vous pouvez demander l'aide** du CDAD. (Divorce, licenciement, conflits de voisinages etc)



Le CDAD travaille avec **plusieurs professionnels**. (avocats, notaires, huissiers de justice, associations etc)



Le CDAD vous aide **GRATUITEMENT**



Un CDAD est présent **dans votre département**



Permanences en visioconférence possible dans toutes les structures France Services de l'Ain

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ain



04 74 140 140

Retrouvez-nous sur : www.cdad-ain.fr

34 cours de Verdun
01000 Bourg-en-Bresse
contact@cdad-ain.fr

ÉTAT CIVIL



Naissances :

Alban BRODIER le 12 janvier 2021 - Chavornay
Lilie COLIN le 28 février 2021 - Virieu-le-Petit
Billy PILLARD le 4 juin 2021 - Chavornay
Mélyne DI-PIETRO le 6 juillet 2021 - Chavornay

Décès :

Andrée RAYNAUD le 16 janvier 2021 - Chavornay
Paul CORTINIVIS le 20 janvier 2021 - Virieu-le-Petit
Alice BOUVERAD le 24 février 2021 - Lochieu
Adolphe PELLIN le 23 juin 2021 - Brénaz



Mme Louisa BERNERD remplace
Mme Aurélie NICOLAS au poste de secrétaire de
Mairie au sein de notre commune
depuis le 1er juin 2021.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux
habitants qui se sont installés sur notre
commune ces 6 derniers mois.



INFOS UTILES

Mairie : 04 79 87 62 61

Fax : 04 79 87 53 65

80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY

E-mail :

contact@arviere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h **Mardi :** 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h-17h30 **Vendredi :** 9h-12h

Mme Annie MEURIAU,

Maire : 06 11 53 90 79

Réservation :

Cantine/Garderie/location salles/
refuge grange-d'en-haut :

06 75 31 36 85

periscolaire.virieupepetit@orange.fr
ou grangedenhaut@orange.fr

Gendarmerie : 04 79 87 60 05 ou 17

Pompiers 18 – SAMU 15

Urgence Européen 112

Mise en page

Gaëlle VUILLERMET

Bulletin municipal imprimé en

400 exemplaires - 07/2021

-IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique



Samedi 21 - Grange Falavier

La montagne aux colombes

Colombier mon amour EXPOSITION
peintures et photos Serge Marie

Dès 9h, PEINTURE EN LIBERTÉ rencontre
artistique

16h Balade et cueillette HERBORISTE
Malika Dreyfuss

18h30 APÉRITIF partagé

20h Projection du FILM *si le Bugey
m'était conté* de Henry Gruvman

Concert de clôture Charlotte Iseman
flûte, Ismael Boerner vibraphone,
Mickaël Minotto guitare



Dimanche 22 - Chalet d'Arvière

Les hommes qui plantaient les arbres

Les Inconfinsables EXPOSITION peintures et
photos Serge Marie, Fabien Chabannay

9h ÉVEIL CORPOREL dans les jardins de
l'abbaye, Anne-Sophie Chabert

10h30 BALADE avec l'ONF dans la
réserve biologique de la Griffes du Diable

15h SPECTACLE théâtral et pictural,
L'homme qui plantait des arbres GIONO
Bernard Villanueva et Serge Marie

Parking au col de la biche + 20 min marche / Parking Chalet d'Arvière + 5 min de marche
Réservation repas Chalet 07 60 74 81 60